Envoyé en préfecture le 15/12/2015
Reçu en préfecture le 15/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-19B-DE

Ville de Quimperlé

# Extrait du Registre des Délibérations

# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mercredi 8 décembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 3 décembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :
Christophe Couic, absent jusqu'à 21 heures, a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
David le Doussal a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

Envoyé en préfecture le 15/12/2015
Reçu en préfecture le 15/12/2015
Affiché le
ID : 029-212900019-20151215-9B-DE

## 19 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE –LOTISSEMENT DE KERGOALER

Exposé :

L'ensemble des opérations étant réalisées, il y a lieu de clôturer ce budget au 31/12/2015 en transférant le résultat constaté de ce budget dans le résultat du budget principal.

Le solde de l'opération dégage un déficit global de clôture de 67 260,36€.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constater le déficit global du budget annexe Lotissement de KERGOALER
- de clôturer le budget annexe Lotissement de KERGOALER
- d'autoriser le Maire à passer toutes les écritures nécessaires à la clôture de ce budget

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 1er décembre 2015

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme

MAIRIE DE QUIMPERLE (Finistère)

**Le MAIRE,**
**Michaël QUERNEZ.**